

Classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes

Infrastructures routières et lignes ferroviaires à grande vitesse

Tronçon d'infrastructure classé

Catégorie	Largeur de secteur affecté par le bruit
■ Catégorie 1 (0,05 à 0,10) Niveau sonore au point de référence en période diurne	Supérieur à 200m
■ Catégorie 2 (0,10 à 0,15) Niveau sonore au point de référence en période diurne	Supérieur à 150m
■ Catégorie 3 (0,15 à 0,20) Niveau sonore au point de référence en période diurne	Supérieur à 100m
■ Catégorie 4 (0,20 à 0,25) Niveau sonore au point de référence en période diurne	Supérieur à 50m
■ Catégorie 5 (0,25 à 0,30) Niveau sonore au point de référence en période diurne	Supérieur à 10m

Zone d'exposition au bruit

■ Secteur affecté par le bruit

Lignes ferroviaires conventionnelles et lignes de tramway

Tronçon d'infrastructure classé

Catégorie	Largeur de secteur affecté par le bruit
■ Catégorie 1 (0,05 à 0,10) Niveau sonore au point de référence en période diurne	Supérieur à 200m
■ Catégorie 2 (0,10 à 0,15) Niveau sonore au point de référence en période diurne	Supérieur à 150m
■ Catégorie 3 (0,15 à 0,20) Niveau sonore au point de référence en période diurne	Supérieur à 100m
■ Catégorie 4 (0,20 à 0,25) Niveau sonore au point de référence en période diurne	Supérieur à 50m
■ Catégorie 5 (0,25 à 0,30) Niveau sonore au point de référence en période diurne	Supérieur à 10m

Zone d'exposition au bruit

■ Secteur affecté par le bruit

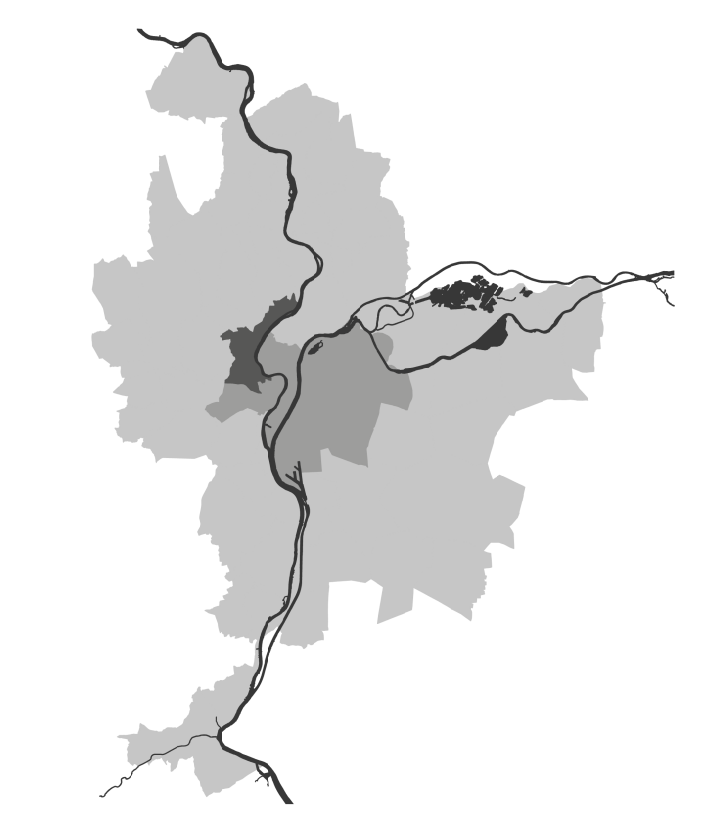
● Centre-ville - - - - - Antenne ferroviaire

Attention tracé tourné

MISE A JOUR N°6
2023

LYON 9e arrondissement

ANNEXE
C.4.4.2 - Voies bruyantes
Echelle : 1/5000



Valeur réglementaire limitée à l'intérieur du périmètre de l'arrondissement